

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Brodifacoum 25 paste;Talon® SoftXT

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2020-0037-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0023685-0003

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	12
5.1. Consignes d'utilisation	12
5.2. Mesures de gestion des risques	14
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	15
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
6. Autres informations	15

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Brodifacoum 25 Paste Talon® SoftXT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation	BE2020-0037-00-00 1-3	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0023685-0003	
Date de l'autorisation	03/04/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane, Alton, GU34 2QR Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 28002 Kolin République tchèque
Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BASF plc., Lower Road, Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Consulter un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables
Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation 2.1 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale du paquet de 3 kg.

Le produit est conditionné dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

Le produit est conditionné dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation 2.2 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Juvéniles</p>

Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg . Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour un usage extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés près des eaux de surface (p. ex. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisation 2.3 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides.

Nom scientifique: Mus musculus

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:

Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

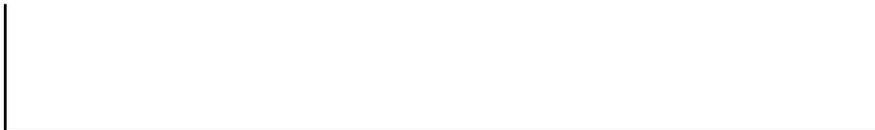
Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale du paquet de 3 kg .

Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg



4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au début du traitement [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - au minimum tous les 5 à 7 jours], puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisation 2.4 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale du paquet de 3 kg .

Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au début du traitement [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - au minimum tous les 5 à 7 jours], puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374)

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Pour les appâts en pâte : utiliser une spatule pour la post-application (nettoyage/élimination) des appâts.

Utilisateurs professionnels

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Envisagez des mesures de contrôle préventif (boucher les trous, éliminer la nourriture potentielle et boire autant que possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinvasion.

Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une notice expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire par l'anticoagulant et indiquant les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être mise à disposition avec les appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374)

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également

l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.
Pour les appâts en pâte : utiliser une spatule pour la post-application (nettoyage/élimination) des appâts.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.
Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.]

Utilisateurs professionnels

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et retirez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que : le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels") ; le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables adéquats (par exemple "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables") ; les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications. Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.]

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.]

- Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 24 mois

6. Autres informations

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.